

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 23/12/2024 - 10005 - 1990 B 00514 - 378 735 823 - DIAGNOSTIC EXPERTISE
CONSEIL D.E.C.

DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL D.E.C

Société par actions simplifiée

au capital de 354 429 euros

Siège social : 7, rue Andreï Sakharov, 76130 MONT SAINT AIGNAN

378 735 823 RCS ROUEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt et quatre,

Le 3 décembre,

A 17 heures,

Les associés de la Société DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL D.E.C se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite lettre simple adressée le 18 novembre 2024 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sylvain FREMAUX, en sa qualité de Gérant de la société SF INVEST, Présidente de la Société.

Monsieur Arnaud QUILAN est désigné comme secrétaire.

la société CABINET ROBIN COFIDUREC, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 13 127 actions sur les 13 127 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

la société DY INVEST, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 100 Euros, dont le siège social est 7, rue A Sakharov, 76130 MONT ST AIGNAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro ~~949.316.255~~ **949.316.255** RCS ROUEN, représentée par Monsieur Doran YAYGIR, Gérant.

Conformément aux dispositions des statuts, la société DY INVEST disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, la société DY INVEST aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, la société DY INVEST percevra à compter du 3 décembre 2024 une rémunération fixe mensuelle brute de 7.000 Euros, et ce sur 12 mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

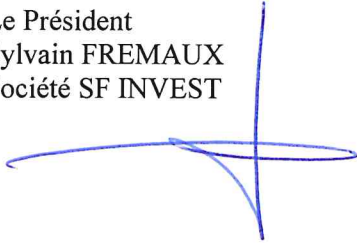
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

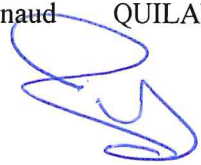
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Sylvain FREMAUX
Société SF INVEST

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line that curves upwards and then a vertical line that crosses it.

Le secrétaire
Arnaud QUILAN

A stylized handwritten signature in blue ink, featuring a large loop at the top and a series of smaller loops below.